



Conseil scolaire public du  
Grand Nord de l'Ontario  
Parce que je vois grand

## Fiche informative

### École élémentaire virtuelle du CSPGNO

Encore cette année, le gouvernement de l'Ontario offre l'option aux parents la possibilité que les élèves de l'élémentaire suivent leurs cours de façon virtuelle. Ainsi, le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario continuera à rendre disponible l'École élémentaire virtuelle du CSPGNO pour tous les élèves de la maternelle à la 8<sup>e</sup> année.

#### Durée du programme

Afin de favoriser la stabilité chez les élèves et le personnel, l'élève de la maternelle à la 8<sup>e</sup> année inscrit à l'apprentissage à distance, sera encouragé d'y demeurer pour l'année scolaire au complet.

#### Regroupements

Les élèves inscrits seront placés dans une classe virtuelle avec d'autres élèves du Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario. Dans la mesure du possible, les élèves seront placés selon leur niveau scolaire. Par contre, il est possible que certains groupes, selon les nombres d'inscription, soient des cours à niveaux multiples.

#### Entrevues d'accueil - Maternelle

Les élèves de la maternelle qui débutent leur scolarité à distance auront une visite d'accueil virtuelle avec l'enseignante virtuelle de la maternelle dans la première semaine d'école. Les parents et l'élève auront ainsi l'occasion de rencontrer l'enseignante qui pourra à son tour apprendre à connaître les forces et les besoins de l'élève.

#### Apprentissage synchrone

Le ministère de l'Éducation, dans sa Note Politique/Programme 164, spécifie que l'apprentissage à distance doit contenir un minimum de minutes d'apprentissage synchrone, c'est à dire, d'apprentissage "en temps réel" avec l'enseignante ou l'enseignant par voie de vidéoconférence.

Le minutage prévu de la 3<sup>e</sup> année à la 8<sup>e</sup> année est de 300 minutes par jour en apprentissage synchrone.

L'horaire spécifique de la journée sera communiqué par l'enseignante ou l'enseignant à distance suite à l'inscription.

Les parents qui le désirent, peuvent compléter un formulaire d'exemption des exigences de l'apprentissage synchrone. Les élèves exemptés de l'apprentissage synchrone devront tout de même compléter 300 minutes de travail scolaire par jour.

## Assiduité et engagement à l'apprentissage

Les attentes pour l'assiduité et l'engagement à l'apprentissage dans un modèle d'apprentissage à distance sont les mêmes que lors de l'apprentissage en personne à l'école. C'est à dire qu'il est attendu que l'élève soit présent à tous ses cours. Comme à l'école en personne, le parent devra justifier une absence pour maladie ou urgence en communiquant avec l'école. De plus, il est attendu que l'élève complète ses devoirs et ses travaux de façon quotidienne et qu'il ou elle participe aux évaluations.

## Plateformes d'apprentissage et appareils technologiques

L'enseignante ou l'enseignant à distance utilisera les outils de la plateforme Google (ex: Meet, Classroom, Doc, Sheet, etc...) . Les élèves pourront accéder à Google classroom pour la prestation des cours et la remise des travaux et à Google meet pour l'apprentissage virtuel. Chaque élève recevra les informations de son compte CSPGNO afin qu'il ou elle puisse bien participer aux sessions d'apprentissage.

Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario s'assurera également de fournir à chaque élève les outils technologiques nécessaires pour bien participer aux leçons. De plus, l'enseignante ou l'enseignant à distance établira un mode de communication avec les parents afin de les tenir informés des progrès de leur enfant et de tout autre sujet pertinent.

## Formulaire d'inscription

Si vous désirez inscrire votre enfant à l'École élémentaire virtuelle du CSPGNO, veuillez communiquer avec la directrice de l'école, Renée Coulombe au 705 566-7663.